

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL,

tenue le 8 septembre 2021 à 13 h 30, via la plateforme ZOOM.

## PRÉSENCES:

Beauchemin Jean-François Bergeron Geneviève Bilodeau Cynthia Bourgon Julie Bouthillier Myriam Brossoit Kathleen Fuller Brigitte Gabriele Karine Gariépy Isabelle Gaudreau Mélanie

Gravel Marie-Ève
Labonté Cathie
Lamoureux Mélanie
Lapointe Amélie
Lapointe Katia
Lavoie Nadine
Leduc Marie-Claude
Lefebvre Véronique
Léveillé Amélie
Longpré Linda

Malouin Claudine
Ménard Julie
Mercier Jocelyne
Morin Yvane
Nolin Marie-Claude
Rinfret-Lemire Estelle
Rose Marie-Josée
Schimek Christina
Thivierge Vincent

#### **ORDRE DU JOUR:**

1.:	PRÉSENCE ET MOT DE BIENVENUE	1
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
3.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JUIN 2021 ET SUIVIS	2
4.	RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES PERSONNES DÉLÉGUÉES	2
5.	POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DU SERV ET FORMULAIRE À REMPLIR	3
6.	RÉPARTITION DES FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS DES COMITÉS ET RÉSEAUX	3
7.	PLAN D'ACTION, ACTIVITÉS ET RESPONSABILITÉS 2021-2022	3
	PAUSE	4
8.	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 SEPTEMBRE 2021	4
9.	RISTOURNE DES PROTECTIONS RÉSAUT	5
10∈	FORMATIONS À VENIR	5
11,	CALENDRIER DES RENCONTRES	5
12.	TOURNÉE DES ÉTABLISSEMENTS DE LA RESPONSABLE LOCALE DES FONDS DE SOLIDARIT	É
	FTQ	6
13∞	COVID-19 – QUESTIONS ET RÉPONSES	6
14.	QUESTIONS DIVERSES	7
15.	VARIA	7

## 1. PRÉSENCE ET MOT DE BIENVENUE

Une présentation des membres de l'exécutif est faite et un mot de bienvenue est prononcé par la présidente.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Brigitte Fuller, Appuyé par Claudine Malouin :

#### A2122-CD-DEC-01

Il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants au point varia :

- a) libération;
- b) traitement des absences;
- c) tâche;
- d) consignation 30 heures de formation;
- e) grief, travail le dimanche;
- f) surveillance dans la rue.

et en apportant la modification suivante : ajouter à la fin de la parenthèse au point 3,1 « GPAÉ, etc. ».

## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JUIN 2021 ET SUIVIS

Proposé par Yvane Morin, Appuyé par Nadine Lavoie :

A2122-CD-DEC-02 II est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 21 juin 2021 tel que présenté.

#### Suivis:

3.1 Négociation nationale (surveillance, affaires personnelles, formation/mentorat, GPAÉ, etc.)

La présidente résume les éléments de la négociation nationale qui s'est conclue lors du CGN, le 30 juin 2021, en après-midi.

Quatorze (14) éléments de la nouvelle convention collective devraient être en vigueur depuis le début de la rentrée scolaire. Un document sera transmis par la présidente.

Pour les groupes à plus d'une année d'étude (GPAÉ), le montant est fixe à 675 \$ par classe, une fois que la convention sera signée.

Pour les surveillances, la présidente enverra un sondage dans les milieux pour connaître l'état de la situation.

Le CSSTL connait le montant attribué pour la surveillance : pour connaitre les montants par école, c'est au CSSTL de les calculer et de transmettre l'information dans les milieux

## 4. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

Les personnes déléguées sont invitées à réfléchir à leurs rôles et leurs responsabilités en tant que personnes déléguées d'établissement. Un extrait des statuts et règlements en lien avec leurs rôles, responsabilités et participations aux assemblées est présenté à l'aide du document A2122-CD-01.

Il est demandé de fournir au syndicat l'adresse courriel personnelle, qui est à consulter régulièrement, et d'utiliser l'adresse courriel personnelle pour toutes communications avec le syndicat.

Les personnes déléguées sont invitées à retourner au syndicat les planificateurs non utilisés dans leur milieu.

Les <u>ententes nationale et locale</u> sont disponibles en version numérique sur le site Web du syndicat. Leur version papier est aussi disponible pour les personnes déléguées et les substituts qui n'ont pas leur copie. Communiquez avec Claudine Berger à <u>claudine@servaudreuil.net</u>.

# 5. <u>POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DU SERV ET FORMULAIRE À REMPLIR</u>

Les principales règles de la politique des dépenses entourant l'assemblée des personnes déléguées et le formulaire de remboursement sont expliqués aux personnes déléguées à l'aide du document A2122-CD-02, ainsi que par le biais d'une capsule qui se retrouve sur le site Web du SERV : <a href="https://bit.ly/3t5NnXm">https://bit.ly/3t5NnXm</a>.

Le formulaire de rapport de dépense sera transmis en format Excel. Il est également disponible sur le site Web du SERV : <a href="https://servaudreuil.net/qui-sommes-nous/politiques-du-serv/">https://servaudreuil.net/qui-sommes-nous/politiques-du-serv/</a>.

## 6. <u>RÉPARTITION DES FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS DES COMITÉS ET RÉSEAUX</u>

Une présentation des membres siégeant aux différents comités, conseils et réseaux est donnée. Il est proposé d'adopter la répartition des fonctions et responsabilités des membres de l'exécutif, des comités conventionnés, des comités syndicaux et des réseaux, tel que contenu au document A2122-CD-03-2.

Les personnes suivantes sont intéressées à faire partie des comités suivants :

- Marie-Claude Leduc Comité de la condition des femmes
- Linda Longpré Comité des spécialistes
- Alexandre Ferland Comité des jeunes
- Jean-François Beauchemin Comité pour la diversité sexuelle
- Christina Schimek Comité pour la diversité sexuelle

Il reste deux (2) postes à pourvoir au comité des jeunes, un (1) poste à pourvoir au comité pour la diversité sexuelle et un (1) remplacement par intérim pour l'année scolaire au comité des spécialistes.

Pour les postes qui restent à pourvoir, si un membre est intéressé, il peut écrire à Claudine Berger à <u>claudine@servaudreuil.net</u> et, lors de l'assemblée générale du 29 septembre 2021, nous complèterons les comités.

Proposé par Christina Schimek, Appuyé par Julie Ménard :

#### A2122-CD-DEC-03

Il est résolu à l'unanimité d'adopter la répartition des fonctions et responsabilités des membres de l'exécutif, des comités conventionnés, des comités syndicaux et des réseaux tel que modifié au document A2122-CD-03-2.

## 7. PLAN D'ACTION, ACTIVITÉS ET RESPONSABILITÉS 2021-2022

Le plan d'action 2021-2022 tel que proposé par le comité exécutif est présenté.

Proposé par Jean-François Beauchemin, Appuyé par Julie Ménard :

### A2122-CD-DEC-04

Il est résolu à majorité d'ajouter une puce au point 4.5 « Sensibiliser les membres aux besoins des élèves qui ont des questionnements quant à leur identité de genre. »

Proposé par Brigitte Fuller, Appuyé par Cynthia Bilodeau

**A2122-CD-DEC-05** Il est rejeté à majorité d'ajouter à la fin de la deuxième puce au point 4.5 « et au vocabulaire à utiliser. »

Un <u>Guide à l'intention des personnes responsables syndicales</u> a été créé par le *Comité pour la diversité sexuelle et l'identité de genre de la CSQ*. Ce guide est disponible en version papier pour les personnes déléguées et substituts sur demande à <u>amelie@servaudreuil.net</u>.

Proposé par Claudine Malouin, Appuyé par Christina Schimek

A2122-CD-DEC-06

Il est résolu à l'unanimité que les personnes déléguées présentent aux membres de leur établissement le plan d'action, tel qu'amendé au document A2122-CD-04-1, en vue de son adoption lors de l'assemblée générale du mercredi 29 septembre 2021.

La présidente réitère l'importance que les personnes déléguées complètent la page 8 du document, avec les membres de leur école, afin que les membres puissent choisir lors de l'assemblée générale du 29 septembre 2021 les actions qui les mobiliseront et que nous mettrons en place au cours du prochain triennat.

PAUSE - Nous prenons une pause de 15 h 15 à 15 h 30.

## 8. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 SEPTEMBRE 2021

Encore cette année, compte tenu de la pandémie, les assemblées générales se tiendront via la plateforme *Zoom* jusqu'à nouvel ordre. La première assemblée générale se tiendra le mercredi 29 septembre 2021 et débutera à 16 h 15. Dès que la Santé publique le permettra, nous nous réunirons en personne pour souligner votre engagement syndical.

L'affiche reçue dans les milieux par courrier interne est à placer au babillard syndical et les convocations dans les pigeonniers.

Lors de l'assemblée générale, nous déciderons des nominations à la présidence d'assemblée, des scrutateurs et scrutatrices et des membres des comités locaux. Nous devrons nous prononcer sur l'Entente de principe qui est survenue le 30 juin 2021. Une présentation des salaires et des autres sujets négociés à la table centrale y seront également présentés. Nous voterons également notre plan d'action 2021-2022.

Nous demandons aux personnes déléguées d'aviser les membres de leur établissement de s'inscrire à l'avance avec leur adresse courriel personnelle ainsi que l'importance d'arriver dans la salle virtuelle entre 15 h et 16 h 10. Aucune nouvelle inscription ne sera acceptée à compter de 16 h 30 le jour de l'assemblée générale.

La période de vote débutera environ une demi-heure après l'assemblée et se terminera à midi le 30 septembre 2021.

Lors de la deuxième assemblée générale de l'année scolaire, les sujets abordés seront le budget ainsi que des explications sur les clauses de l'Entente nationale signée.

## 9. RISTOURNE DES PROTECTIONS RÉSAUT

La vice-présidente au secrétariat présente les *Protections RésAut CSQ* et ses avantages à l'aide du document A2122-CD-05. En 2020, le syndicat a reçu une ristourne de cinq-mille dollars (5 000 \$). Les personnes déléguées sont invitées à présenter le document A2122-CD-05 aux membres de leur établissement et de les consulter sur la manière dont le syndicat devrait dépenser cette somme cette année. Les répartitions des ristournes reçues depuis 2015 sont expliquées dans le document.

Proposé par Nadine Lavoie, Appuyé par Julie Ménard :

#### A2122-CD-DEC-07

Il est résolu à l'unanimité que les personnes déléguées procèdent à une consultation auprès des membres de leur école à l'aide du document A2122-CD-05 afin de connaître leurs intentions sur la manière dont le syndicat distribuera le montant de la ristourne des *Protections RésAut CSQ*. La consultation doit être retournée pour le 27 septembre 16 h et transmise à claudine@servaudreuil.net.

## 10. FORMATIONS À VENIR

## 10.1 Rôles et responsabilités des personnes déléguées syndicales

La formation pour les nouvelles personnes déléguées et substituts aura lieu le 6 octobre 2021 (jour 5) en après-midi. Afin de préparer les libérations, les personnes intéressées par cette formation sont invitées à s'inscrire à l'adresse courriel inscription@servaudreuil.net avant le 4 octobre à 16 h.

#### 10.2 La tâche et son aménagement

La formation sur la tâche et son aménagement aura lieu le 9 septembre 2021 sur la plateforme Zoom. Les membres intéressés à participer sont invités à s'inscrire à l'adresse courriel <u>inscription@servaudreuil.net</u>. Le lien de la rencontre sera envoyé aux personnes inscrites la journée même de la formation.

## 10.3 La tâche des spécialistes

La formation sur les particularités de la tâche des spécialistes ainsi que des enseignants en orthopédagogie aura lieu le 13 septembre 2021 à compter de 16 h sur la plateforme Zoom. Les membres intéressés à participer sont invités à s'inscrire à l'adresse courriel <u>inscription@servaudreuil.net</u>. Le lien de la rencontre sera envoyé aux personnes inscrites la journée même de la formation.

### 11. CALENDRIER DES RENCONTRES

Le calendrier des rencontres du comité exécutif, des assemblées des personnes déléguées, des comités conventionnés et de quelques activités à venir est présenté.

Une personne déléguée souhaite, dès l'an prochain, que la date de la première assemblée des personnes déléguées soit vers la troisième semaine de septembre. Le comité exécutif évaluera la date de la première assemblée des personnes déléguées en fonction des dossiers.

Il est proposé par le comité exécutif d'adopter le calendrier des rencontres syndicales tel que contenu au document A2122-CD-06-1.

Proposé par Mélanie Lamoureux, Appuyé par Myriam Bouthillier :

**A2122-CD-DEC-08** Il est résolu à l'unanimité d'adopter le calendrier des rencontres syndicales tel que contenu au document A2122-CD-06-1.

## 12. <u>TOURNÉE DES ÉTABLISSEMENTS DE LA RESPONSABLE LOCALE DES FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ</u>

Encore cette année, la tournée des Fonds de solidarité FTQ se fera différemment, car la direction des Fonds n'autorise pas, jusqu'à ce jour, les blitz en présentiel. Comme les blitz virtuels sur l'heure du lunch n'étaient pas très populaires en 2020-2021, la vice-présidente à la trésorerie tentera une nouvelle approche cette année.

Elle sera disponible tous les mardis, à compter du 5 octobre, de 9 h à 13 h, pour répondre aux questions ou pour présenter les Fonds de solidarité FTQ aux membres présents, via la plateforme Zoom. Les membres pourront profiter de ce temps de disponibilité pour lui poser toutes sortes de questions qui préoccupent les membres.

Pour se connecter via Zoom, vous devez entrer le numéro de réunion : 829 0887 0189 et le code secret : 2021-2022.

## 13. COVID-19 – QUESTIONS ET RÉPONSES

Les questions suivantes seront posées au CSSTL. Dès que le syndicat aura les réponses, il les fera suivre aux personnes déléguées :

- Est-ce possible que les enseignants puissent choisir de rester à la maison ou de venir à l'école lors des journées pédagogiques selon leurs besoins? Cette consigne n'est pas uniforme dans les milieux.
- Quel est le suivi quotidien à donner aux élèves retirés en cas de COVID? Plusieurs interprétations ne vont pas dans le sens du seuil minimal de service des pages 48, 49 et 50 du document <u>Consignes applicables en milieu scolaire en contexte de pandémie</u> (<u>COVID-19</u>). Serait-ce possible que les directives soient claires dans toutes les écoles?
- Si un élève est testé positif à la COVID, quelle est la consigne? Ce n'est pas clair dans plusieurs milieux. Les personnes déléguées souhaitent avoir un outil clair qui décrit les étapes dans de pareils cas.
- Qu'en est-il pour le port du masque en éducation physique et en musique ? Quels sont les critères et les consignes que le centre de services scolaire exige ?
- Est-ce que le masque est obligatoire à l'extérieur pour le personnel lors des récréations? Cette consigne n'est pas uniforme dans les milieux.
- Est-ce que le groupe d'élèves pourrait être divulgué minimalement aux spécialistes, aux enseignants en orthopédagogie et aux personnes immunosupprimées? Nous savons que la direction doit garder confidentiel lorsqu'un enfant est retiré. Toutefois, il nous apparait nécessaire d'informer le personnel dans quel groupe l'élève est retiré afin que les personnes immunosupprimées fassent plus attention avec ce groupe.
- Quelle est la consigne pour le salon du personnel? Beaucoup de flou existe présentement.

- Est-il possible que les personnes déléguées puissent faire leur réunion syndicale en présentiel en s'assurant que les règles de la Santé publique soient respectées ?
- En maternelle 4 ans, qu'arrive-t-il avec les dix (10) rencontres parentales? Peut-on avoir une consigne uniforme?

### 14. QUESTIONS DIVERSES

Dépannage : La clause 8-7.11.01 de l'Entente locale décrit les étapes à suivre.

<u>Encadrement vs surveillance</u> : Les définitions de l'encadrement et de la surveillance se trouvent à la clause 8-6.01 de l'Entente nationale.

Lorsqu'un enseignant fait sa surveillance, une fois que la cloche sonne, il la poursuit puisqu'il est en présence de tous les élèves. Les autres enseignants sont postés en accueil et déplacement pour assurer la sécurité des élèves. Il est faux de prétendre que ce temps est de l'encadrement. C'est le même principe pour l'entrée progressive le matin.

<u>Déménagement de ses parents</u>: le congé pour obligations familiales à 5-14.07 n'inclut pas le déménagement de ses parents. Lorsque la nouvelle convention nationale sera signée, les journées pour affaire personnelle pourront être utilisées pour cette raison.

<u>Tâche et soutien à l'enseignant</u>: Référence à l'annexe 47 de l'Entente nationale. Par exemple, ce peut être de la formation, accompagnement de conseillers pédagogiques, l'aide de TES pour l'enseignant. Il est important de demander du soutien à sa direction.

Reconnaissance élève DA: Référence aux clauses 8-9.06, 8-9.07, 8-9.08 et 8-9.09.

Accueil et déplacement : Référence à l'Entente locale au chapitre 8-6.05

<u>Retrait préventif</u>: Le CSSTL ne retire pas automatiquement les femmes enceintes. Ces dernières doivent communiquer avec leur médecin et se prévaloir du <u>Programme pour une maternité sans danger</u> pour avoir droit à un retrait préventif.

#### Dates importantes/Tâche

- 20 septembre : date limite de remise du projet d'horaire et de l'annexe A par l'autorité compétente (clause 5-3.21.07 de l'Entente locale);
- 1er octobre : date limite de remise de l'annexe A et de l'horaire à l'autorité compétente (clause 5-3.21.07 de l'Entente locale);

#### 15. VARIA

- a) Libération: Encore cette année, le CSSTL n'autorise pas les libérations pour le programme de mentorat, les stagiaires et les formations. Le syndicat dénonce cette décision de l'employeur qui se fie encore une fois sur le bon cœur des enseignants et fait fi de la surcharge de travail que cela occasionne. Les modalités des différents programmes n'ayant pas encore été annoncées, le syndicat souhaite que les enseignantes et les enseignants qui s'embarquent dans les programmes le fassent en toute connaissance de cause.
- **b)** Traitement des absences : Nous référons à la note de service de la CSTL émise le 10 janvier 2019.

- c) Tâche: Après le 15 octobre, aucune modification de la tâche et de l'horaire d'une enseignante ou d'un enseignant ne peut intervenir sans consultation de l'enseignante ou de l'enseignant concerné (clause 5-3.21.08 de l'Entente locale).
- d) Consignation 30 heures de formation : Dans le cadre de l'offensive professionnelle Maitres de notre profession, la FSE a mis en place une application Web pour faciliter la comptabilisation des heures d'activités de formation continue effectuées. L'<u>AppliProf</u> a été lancée le 1<sup>er</sup> juillet. Si la direction de votre école vous remet un document de comptabilisation, il sera à utiliser.
- e) Grief, travail le dimanche : Nous attendons une date de fixation au rôle.
- f) Surveillance dans la rue : La surveillance se fait dans la cour d'école ou au débarcadère auprès d'élèves. La surveillance dans la rue et la circulation est un travail de brigadier.

Levée de l'assemblée à 18 h 5

Véronique Lefebvre

Présidente

Amélie Lapointe

Vice-présidente au secrétariat